

Fiche 1 - Pourquoi parler de sexualité avec les enfants et les jeunes ? Quel rôle jouer en tant qu'animateur / animatrice ou éducateur / éducatrice sportifs¹ ?

Les séjours de vacances (colos, colonies de vacances), les accueils de loisirs, les clubs sportifs, les camps scouts, etc. sont des lieux agréables, de partages et d'épanouissement qui proposent des cadres préservés et sécurisants pour les enfants et les jeunes. Dans ces espaces, les animateurs / animatrices ou éducateurs / éducatrices peuvent être confrontés à des questionnements intimes ou être témoins de situations, comportements ou paroles en lien avec la vie affective et sexuelle des enfants et des jeunes.

Il semble important que les organisateurs intègrent l'éducation à la sexualité et la prévention des violences sexuelles dans leur projet éducatif, afin de préparer au mieux leurs équipes et en informer les parents.

L'éducation à la sexualité est une démarche éducative qui concerne à la fois le champ biologique, psycho-émotionnel, juridique et social² (cf. circulaire n°2018-111 sur l'éducation à la sexualité) et traite ainsi :

- Des questions de santé publique : contraception, infections sexuellement transmissibles.
- De la construction des relations entre les personnes et de la promotion d'une culture de l'égalité entre les sexes.
- Des problématiques relatives aux violences sexuelles, à la pornographie ou encore à la lutte contre les préjugés sexistes ou homophobes.

L'estime de soi, l'apprentissage du respect mutuel, l'acceptation des différences, la connaissance et le respect de la loi, la responsabilité individuelle et collective, constituent des objectifs essentiels de cette démarche éducative.

1. Rapport relatif à l'éducation à la sexualité : « Répondre aux attentes des jeunes, construire une société d'égalité femmes-hommes », Danielle BOUSQUET, Présidente du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, 13 juin 2016.

2. http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Sante/55/9/infographie_education_a_la_sexualite_1029559.pdf
<http://eduscol.education.fr/cid46864/les-enjeux-de-l-education-a-la-sexualite.html>

Fiche 1 - Pourquoi parler de sexualité avec les enfants et les jeunes ? Quel rôle jouer en tant qu'animateur / animatrice ou éducateur / éducatrice sportifs ?

En effet, les questionnements des enfants et des jeunes sont souvent l'occasion de leur apporter des informations, des ressources ainsi que des pistes de réflexion qui leur permettront de se construire en tant qu'adultes responsables, respectueux de soi et des autres. C'est aussi l'occasion de créer un climat favorable à tous durant le séjour et ne pas nier que la sexualité fait partie de la vie et doit être respectée tout autant qu'encadrée.

Des exemples en Suède, aux Pays-Bas ou au Canada, montrent qu'il est plus efficace de parler positivement de la sexualité aux enfants et aux jeunes et dans une approche égalitaire. Cela leur permet de ne pas rester seul face à des questionnements et cela contribue à réduire les risques associés à la sexualité : grossesses non désirées, infections sexuellement transmissibles, violences, etc.

Enfin, il est essentiel pour les encadrants de savoir réagir face à des situations particulières (urgences, violences, etc.) sans mettre en difficulté les enfants et les jeunes, ni l'équipe d'animation. Ce guide apporte des repères, des appuis et des ressources nécessaires pour préparer un séjour ou un accueil, et réagir de manière pertinente et cohérente en situation.

Les encadrants veilleront à adapter leur posture professionnelle car celle-ci joue un rôle essentiel dans l'acte éducatif. Dans le cadre de l'éducation à la sexualité et la prévention des violences sexuelles, la posture professionnelle adéquate consiste, loin de la « moralisation », en prenant de la distance par rapport à son propre vécu, à accompagner l'autonomie des enfants et des jeunes afin de les rendre capables de réaliser eux-mêmes les choix favorables à leur santé et à leur bien-être. Il s'agit également de mettre à leur disposition les connaissances utiles pour guider leur réflexion, développer leur esprit critique et leur permettre de trouver les ressources d'information, d'aide et de soutien en dehors de la structure d'accueil.

Ainsi, les animateurs / animatrices ou les éducateurs / éducatrices sportifs veilleront à :

- Être garant du cadre réglementaire et le rappeler le cas échéant aux enfants et aux jeunes.
- Garantir la sécurité physique, morale et affective des enfants et des jeunes.

I - REPÈRES

- Gérer les situations :
 - En cas d'évènements graves respecter les procédures établies et recourir au besoin aux urgences sanitaires, forces de l'ordre, et autorités judiciaires. Les autorités administratives doivent impérativement être informées (Direction départementale de la cohésion sociale et/ou de la protection des populations (DDCS/PP).
 - Dans tous les autres cas, ne pas réagir dans l'urgence, en parler en équipe et orienter si nécessaire les enfants et les jeunes vers des professionnels.
- Quelles que soient les proximités d'âge, l'animateur ou l'éducateur est en responsabilité d'encadrement vis-à-vis des enfants et des jeunes. Il est interdit d'entretenir tout comportement ambigu, toute relation amoureuse ou sexuelle avec un mineur accueilli. Toute relation amoureuse et sexuelle (baisers, caresses, relation sexuelle) entre un majeur et un mineur de moins de 15 ans constitue un délit d'atteinte sexuelle réprimée par la loi. Lorsque l'adulte exerce une autorité de droit (un animateur, même mineur, ou un directeur de colonies de vacances par exemple) ou de fait, cette relation est interdite, même avec un mineur de plus de 15 ans.

En outre, le rôle d'encadrant est de :

- S'assurer du respect par les enfants et les jeunes du cadre établi.
- Adopter vis-à-vis de chacun des enfants et des jeunes une posture d'écoute bienveillante, sécurisante et non-jugeante.
- Être vigilant et attentif à la conduite des jeunes : changement de comportement, situation de souffrance, mal être, etc.
- Respecter les besoins et les temps d'intimité des enfants et des jeunes.
- Adapter les messages de prévention au niveau de maturité. Situer leur niveau de connaissances et apporter si nécessaire des informations précises et objectives.
- Savoir rester discret par rapport aux informations relevant de la vie intime ou privée des mineurs accueillis : seules les informations nécessaires seront transmises aux professionnels de santé ou aux familles. L'accord des mineurs devra être recherché dans tous les cas.